

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2489

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 2

A la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots « l'acte d'assistance médicalisée » le mot « l'euthanasie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui conviennent, la proposition de loi ne faisant pas le choix entre l'euthanasie et le suicide assisté.